



Bilan 2018 de la production de déchets en France

JUIN 2021

Tous les deux ans, la France, conformément à la réglementation européenne, présente un bilan de la production de déchets et de leurs traitements. En 2018, 343 millions de tonnes de déchets ont été produites, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2016. Les déchets minéraux représentent près de 69 % des tonnages, les autres déchets non dangereux, 28 %, et les déchets dangereux, 3 %.

LA FRANCE DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni produisent 40 % des déchets de l'Union européenne à 28 (UE28) - (tableau 1). Avec 5,1 tonnes par habitant en 2018, la France se situe dans la moyenne européenne. Avec 1,6 tonne par habitant, le ratio français est même en deçà de la moyenne européenne lorsque les déchets minéraux principaux, c'est-à-dire provenant des activités extractives, du secteur de la construction et de la démolition, sont exclus. La production de déchets, rapportée au nombre d'habitants, varie beaucoup selon les pays, en raison notamment de leurs caractéristiques géographiques, démographiques et industrielles.

CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DE 6 % ENTRE 2016 ET 2018

343 millions de tonnes (Mt) de déchets ont été produites en France en 2018, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2016 (tableau 2). Cette évolution est principalement imputable au secteur de la construction (+ 7,1 %), ce dernier étant à l'origine de 70 % des déchets. La croissance la plus forte est observée dans le secteur du traitement de l'eau et des déchets (+ 14,2 %) et est principalement liée à la production de déchets de métaux ferreux (+ 1,7 Mt). En effet, en 2018, le nombre de véhicules hors d'usage (VHU), composés à 70 % de métaux ferreux, pris en charge par les centres VHU agréés a augmenté de 50 % par rapport à 2016, sous l'effet conjugué des actions pour promouvoir la filière légale de traitement des VHU et de la prime à la conversion des véhicules versée par l'État à plus de 250 000 particuliers. Seul le secteur tertiaire voit sa production diminuer légèrement (- 0,6 %) par rapport à 2016.

Hors déchets secondaires (boues provenant du traitement des déchets, résidus de tri et déchets de combustion provenant de l'incinération des déchets), la production s'établit à 331 Mt, en augmentation de 6,4 % par rapport à 2016.

Tableau 1 : les 10 principaux pays européens producteurs de déchets, en 2018

	Déchets totaux en milliers de tonnes	dont dangereux en milliers de tonnes	Total en tonnes/habitant	hors déchets minéraux principaux en tonnes/habitant
Union européenne à 28	2 600 360	107 570	5,1	1,8
Allemagne	405 524	24 194	4,9	1,9
France	343 307	12 098	5,1	1,6
Royaume-Uni	282 210	6 195	4,2	1,9
Roumanie	203 203	737	10,4	1,1
Pologne	175 144	3 805	4,6	2,1
Italie	172 509	10 138	2,9	1,9
Pays-Bas	145 241	5 159	8,4	2,6
Suède	138 668	2 882	13,6	2,1
Bulgarie	129 752	13 432	18,5	3,1
Finlande	128 252	1 899	23,3	2,6

Source : Eurostat, décembre 2020

Bilan 2018 de la production de déchets en France

Tableau 2 : production de déchets en France, en 2016 et 2018, par secteur d'activité

En milliers de tonnes

	Agriculture pêche		Industrie		Construction		Traitement déchets eau assainissement		Tertiaire		Ménages		Total	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Déchets minéraux non dangereux	0	0	4 243	4 338	209 229	224 162	3 156	3 382	792	806	2 806	2 857	220 227	235 544
Déchets non minéraux non dangereux	967	979	17 591	18 183	12 351	13 073	17 151	20 058	17 864	17 486	25 524	25 886	91 448	95 665
Déchets dangereux	337	331	2 791	2 880	2 775	2 972	3 417	3 652	965	1 221	725	1 042	11 010	12 098
Total	1 304	1 310	24 626	25 402	224 355	240 207	23 724	27 091	19 621	19 513	29 056	29 785	322 685	343 307
Évolution 2016/2018 en %	0,5		3,1		7,1		14,2		- 0,6		2,5		6,4	
Total hors déchets secondaires	1 304	1 310	24 410	25 100	224 354	240 206	12 578	15 256	19 605	19 491	29 056	29 785	311 306	331 146

Source : SDES, décembre 2020

96 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS NON MINÉRAUX NON DANGEREUX

En raison du poids du secteur de la construction en France, les déchets minéraux non dangereux représentent plus des deux tiers des déchets produits, soit 236 Mt. Les autres déchets représentent 108 Mt, dont 96 Mt de déchets non minéraux non dangereux. Ces derniers constituent un gisement à l'origine de la production de matières premières de recyclage qui alimentent l'industrie en remplacement de matières vierges. Les déchets métalliques, les papiers-cartons, le bois et le verre représentent plus d'un tiers de ce gisement (33 Mt).

Les « déchets ménagers et assimilés » (déchets en mélange) collectés représentent 21 Mt (tableau 3). Ils sont produits à 78 % par les ménages.

Entre 2016 et 2018, les véhicules au rebut connaissent la plus forte augmentation (+ 45 %), suivis des boues ordinaires (+ 15 %) et des déchets métalliques (+ 10 %). Seuls les résidus d'opérations thermiques diminuent (- 3 %).

12 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX

La production de déchets dangereux passe de 11,0 Mt en 2016 à 12,1 Mt en 2018, soit 3,5 % des déchets produits en France (tableau 4). Quatre secteurs regroupent près de 80 % des déchets dangereux produits : le secteur de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des

déchets et de la dépollution, la construction, l'industrie chimique et le tertiaire. Les ménages produisent peu de déchets dangereux, essentiellement des véhicules hors d'usage et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

66 % DE DÉCHETS SONT RECYCLÉS EN FRANCE...

Les quantités de déchets traitées en 2018, 325 Mt, sont inférieures de 5 % aux quantités produites (tableau 5). Cette différence récurrente a plusieurs causes : solde des exportations et des importations, effets de stock, détermination en poids sec ou humide des déchets, mais également imprécision de la mesure (quantités évaluées en poids, parfois en volume).

L'un des principes clés de la politique de l'UE en matière de déchets est la hiérarchie des modes de traitements qui donne la priorité à la prévention des déchets, suivie de la préparation à la réutilisation, du recyclage, d'autres formes de valorisation et, enfin, de l'élimination ou de la mise en décharge, qui est l'option la moins souhaitable.

En 2018, en France, 66 % des déchets (tous déchets confondus) ont été recyclés, soit un point de plus qu'en 2016. Le stockage (mise en décharge) se maintient à 27 % des tonnages.

L'incinération sans récupération d'énergie continue à diminuer avec 1,3 % des quantités traitées contre 1,6 % en 2016.

Tableau 3 : production par catégorie de déchets, en France, en 2016 et 2018

Déchets dangereux et non dangereux	2016	2018	dont tertiaire en 2018		dont ménages en 2018	
	En milliers de tonnes	En milliers de tonnes	En milliers de tonnes	En %	En milliers de tonnes	En %
Déchets minéraux	223 666	239 188	808	0,3	2 857	1,2
Déchets ménagers et similaires	21 205	21 078	4 259	20,2	16 417	77,9
Déchets métalliques	14 837	16 313	4 405	27,0	669	4,1
Matériaux mélangés et indifférenciés	7 773	8 244	1 681	20,4	0	0,0
Déchets animaux et végétaux	10 888	11 558	3 029	26,2	4 096	35,4
Déchets de bois	6 750	7 202	718	10,0	997	13,8
Déchets de papiers-cartons	7 242	7 290	2 476	34,0	1 568	21,5
Résidus de tri	7 028	7 441	3	0,0	0	0,0
Résidus d'opérations thermiques	3 611	3 507	114	3,2	0	0,0
Boues de dragage (en sec)	2 424	2 462	0	0,0	0	0,0
Déchets de verre	2 310	2 444	318	13,0	1 603	65,6
Véhicules au rebut	1 374	1 989	932	46,9	759	38,2
Déchets chimiques	1 644	1 788	59	3,3	0	0,0
Boues ordinaires (en sec)	1 195	1 374	0	0,0	0	0,0
Déchets de matières plastiques	1 955	2 059	264	12,8	313	15,2
Autres déchets	8 782	9 371	447	4,8	506	5,4
Total	322 685	343 307	19 513	5,7	29 785	8,7

Source : SDES, décembre 2020

Bilan 2018 de la production de déchets en France

... ALORS QUE 49 % DES DÉCHETS SONT RECYLÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE

À l'échelle de l'UE28, 49 % de l'ensemble des déchets sont recyclés (*graphique 1*). La France se situe à 66,2 %, entre l'Irlande (62,8 %) et la Hongrie (68,6 %). L'incinération avec récupération d'énergie est supérieure à 10 % des déchets traités en Allemagne, en Belgique et au Portugal. En France, elle s'élève à 5,5 %. Concernant le stockage et l'épandage, la moyenne européenne est de 44 % des tonnages, tandis que la valeur française s'établit à 27 %.

DES TAUX DE RECYCLAGE VARIABLES SELON LES TYPES DE DÉCHETS

En 2018, le taux de recyclage des déchets minéraux non dangereux (construction et autres secteurs) s'élève à 73 %. S'agissant des déchets non minéraux non dangereux, il est de 49 %, soit 39,3 Mt de matières premières de recyclage produites. Les déchets métalliques, de verre, de papiers-cartons et les déchets végétaux sont les mieux recyclés (taux de recyclage > 90 %). Les déchets ménagers et assimilés, en raison de leur composition hétérogène, et les résidus de tri ont les plus faibles taux de recyclage.

Les sols, terres excavées et cailloux non pollués sont comptabilisés comme recyclés dès lors qu'ils sortent du chantier où ils ont été produits (120 Mt en 2018), contrairement aux excédents restant sur le site.

La loi de transition énergétique de 2015 prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025. En 2018, ces quantités ont augmenté de 0,2 % par rapport à 2010, alors qu'elles avaient diminué de 13 % entre 2010 et 2016. L'accroissement des quantités de refus de tri stockées (+ 86 % entre 2016 et 2018) est en grande partie à l'origine de cette augmentation. Elles représentaient 24 % des quantités de déchets non minéraux stockés en 2016 et 39 % en 2018. La fermeture des frontières chinoises à 24 catégories de déchets (certains types de plastiques ou de textiles, papiers non triés, etc.) depuis septembre 2017, renforcée par une hausse des exigences de ce pays en matière de qualité de tri des déchets encore acceptés, contribue à ces résultats (- 16 % d'exportations de matières premières de recyclage plastique et - 12 % de papiers-cartons en 2018 par rapport à 2016). La tarification incitative (en cas de doute, on préfère ne pas alourdir la poubelle grise) et l'extension des consignes de tri peuvent aussi avoir contribué à ces évolutions.

9,5 millions de tonnes de déchets dangereux ont été traités en 2018, soit 2,4 Mt de plus qu'en 2016. Le solde entre production et traitement (2,6 Mt) résulte pour partie des véhicules hors d'usage (automobiles, véhicules

Tableau 4 : production de déchets dangereux, par activité, en France, en 2016 et 2018

En milliers de tonnes

	2016	2018
Agriculture, pêche	337	331
Industrie extractive	25	13
Industrie agricole et alimentaire	371	427
Industrie textile habillement cuir	7	8
Travail du bois, fabrication articles en bois	3	11
Industrie papiers-cartons, imprimerie	21	30
Raffinerie cokéfaction	31	47
Industrie chimique pharmaceutique, plastiques	1 306	1 303
Fabrication autres produits minéraux non métalliques	60	67
Métallurgie travail des métaux	700	698
Fabrication de produits informatiques, équipements électriques	205	221
Fabrication de meubles autres industries manufacturières	27	24
Production, distribution électricité, gaz	35	31
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, dépollution	3 417	3 652
Construction	2 775	2 972
Tertiaire	965	1 221
Ménages	725	1 042
Total	11 010	12 098

Source : SDES, décembre 2020

industriels) qui, une fois les fluides purgés, sont considérés comme non dangereux (2,0 Mt). Les sols pollués représentent les quantités de déchets dangereux traitées les plus importantes (2,2 Mt), suivis des déchets chimiques (1,3 Mt) et des déchets minéraux de la construction (1,2 Mt).

47 % des déchets dangereux sont valorisés, dont 35 % recyclés ou régénérés.

MÉTHODOLOGIE

Le règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets impose à chaque État membre de fournir à la Commission européenne, de façon bisannuelle, un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets selon une méthodologie commune. Les données définitives 2018 pour la France sont disponibles depuis fin octobre 2020.

Les sources utilisées sont les suivantes :

- enquête sur les déchets et les déblais produits par les secteurs construction et dépollution en 2014, actualisée en 2018 (SDES) ;

Tableau 5 : traitement des déchets en France, en 2016 et 2018

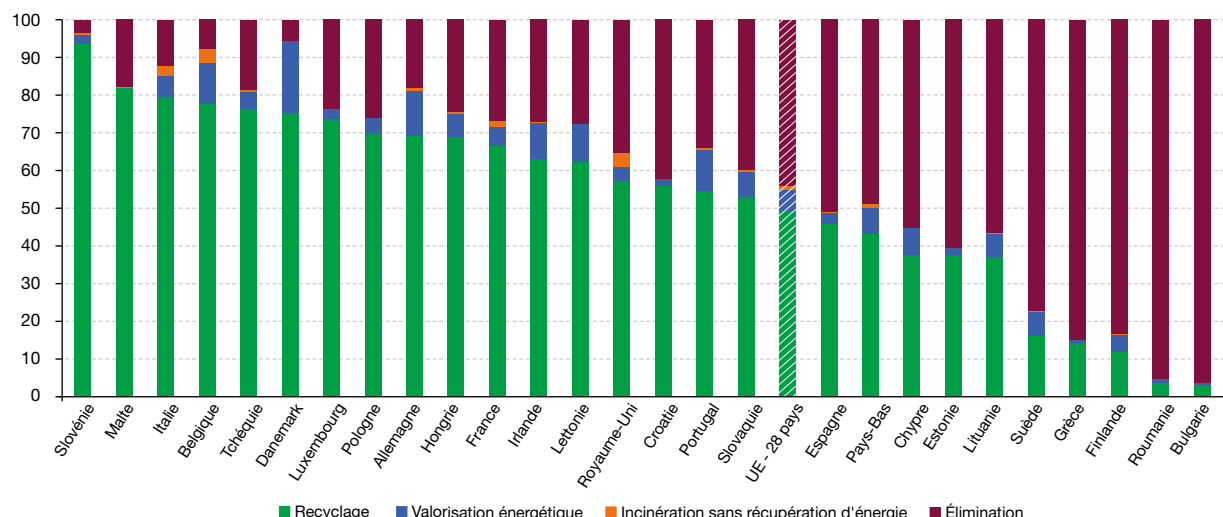
En milliers de tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie		Incinération sans récupération d'énergie		Recyclage matière et organique		Stockage		Épandage		Total	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Déchets minéraux	4	4	1	1	158 504	172 747	61 718	62 792	0	0	220 227	235 544
Déchets non minéraux non dangereux	16 329	16 698	3 461	2 565	37 594	39 302	18 149	20 929	627	728	76 160	80 222
Déchets dangereux	1 098	1 110	1 514	1 778	2 230	3 349	2 322	3 285	0	0	7 165	9 522
Total	17 432	17 812	4 977	4 344	198 327	215 398	82 189	87 006	627	728	303 552	325 288

Source : SDES, décembre 2020

Graphique 1 : traitement des déchets dans l'Union européenne, en 2018

En %



Source : Eurostat, décembre 2020

- enquête sur la production de déchets non dangereux en 2016 de l'industrie et du commerce (établissements de 10 salariés et plus) - (Insee), estimations 2018 ;
- enquêtes Collecte 2017 et ITOM 2018 sur les déchets ménagers et assimilés (Ademe) ;
- déchets agricoles (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, SSP), estimations 2018 ;
- boues de dragage 2018 (Cerema) ;
- déclarations administratives 2018 sur la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux des installations classées pour la protection de l'environnement (seuil de déclaration minimum de production de 2 tonnes/an pour les déchets dangereux et 2 000 tonnes pour les non dangereux) - (Gerep, MTE) ;
- base des eaux résiduaires urbaines 2018 (BDERU, agences de l'eau) ;
- données sur les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) 2018 (Ademe) ;
- bilan du recyclage 2008-2017 (Ademe) ;
- bilan de l'observatoire statistique de la Fédération du recyclage, 2018.

Les déchets agricoles ne comprennent pas les lisiers et fumiers épandus en tant qu'amendements.

Pour être comptabilisés, les déchets minéraux du secteur de la construction doivent quitter le chantier où ils ont été produits.

Les déchets produits par les ménages excluent de leur périmètre les déchets des activités économiques (petites entreprises, artisans et commerçants...) collectés par la même voie. Ils sont alors réaffectés dans la branche concernée. Les déchets ménagers et assimilés, tels que définis dans les enquêtes de l'Ademe, les incluent (notion

de déchets "assimilés" aux ordures ménagères).

Les résidus de tri proviennent des opérations de tri mécanique des déchets et de fractions non compostées de déchets biodégradables. Ils proviennent principalement du traitement et de la collecte sélective des déchets.

Les traitements concernent uniquement les installations implantées sur le territoire national.

Le stockage est défini comme la mise en décharge des déchets au sens de la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets. Cela inclut les décharges pour déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux de surface, et les décharges pour le stockage souterrain des déchets.

Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) résultent du financement de la gestion de certains types de déchets par les acteurs économiques, distributeurs, importateurs qui les mettent sur le marché. À ce jour, il existe une quinzaine de filières REP opérationnelles (emballages, déchets électroniques, ameublement, huiles usées, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan 2016 de la production de déchets en France*, CGDD/SDES, *Datalab Essentiel*, décembre 2019, 4 p.
- *Déchets - Chiffre clés - Édition 2020*, Ademe, septembre 2020, 80 p.
- *Le traitement des déchets ménagers et assimilés*, Itom, Ademe, décembre 2020

Chrystel SCRIBE, SDES

Dépôt légal : juin 2021
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Coordination éditoriale : Céline Blivet
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques

Sous-direction de l'information environnementale

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr